



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 14/12/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 8 décembre 2020
D-2020/366

Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

Golf de Bordeaux-Lac. Compte rendu annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Information.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 novembre 2009, la ville de Bordeaux a confié à la société Bluegreen la conception, la réalisation et le financement d'investissements ainsi que la gestion et l'exploitation du golf de Bordeaux Lac, sous la forme d'un contrat de concession de travaux et de service public pour une durée de 15 ans à effet au 1^{er} novembre 2010.

Bluegreen est une société par actions simplifiée à associé unique, filiale du groupe Société d'aménagement urbain et rurale (SAUR), au capital de 187 083 euros, dont le siège social est situé à Cergy Pontoise. Son Président est Monsieur Manuel Biota.

Le golf de Bordeaux Lac est un équipement d'une superficie de 110 hectares regroupant les installations golfiques suivantes :

- deux parcours de 18 trous : la Jalle (créé en 1978) et les Etangs (créé en 1990) ;
- plusieurs zones d'entraînement : 1 practice éclairé de 78 postes couverts, 1 putting green de 9 trous, un pitching-putting green avec bunker de 9 trous et une zone d'entraînement ;
- un club-house et restaurant ;
- des bâtiments annexes : 1 magasin de golf, 1 local à chariots, 1 atelier, 3 maisons de fonction, une salle de formation, des parkings, 2 mini chalets starter et 2 stations de pompage, une par parcours.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine comme chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

Conformément à l'article L.1411-7 du CGCT alors en vigueur et aux dispositions contractuelles, le concessionnaire a remis une première version du rapport annuel 2019, bien qu'incomplète, dans les délais. A la demande de la collectivité, le Délégataire a fourni des éléments complémentaires dans un second temps. Ce rapport présente les données comptables, l'analyse de la qualité du service et enfin un compte rendu technique et financier comportant les informations relatives aux tarifs pratiqués.

La présente information est relative au rapport annuel 2019 du Délégataire pour le golf de Bordeaux Lac.

I- Evolution de l'activité

L'année 2019 a été marquée essentiellement par la reprise en gestion directe du restaurant par Bluegreen. Cette dernière a engendré une augmentation de l'effectif du personnel et du chiffre d'affaires annuel du délégataire.

Afin de permettre une analyse financière de l'exploitation du service à périmètre constant, les comptes communiqués par le délégataire ont été retraités tant en produits qu'en charges de l'impact de l'activité de restauration.

Après retraitement, le chiffre d'affaires global généré par la délégation apparaît stable par rapport à l'an passé. Il demeure néanmoins bien en-deçà des prévisions contractuelles

Il y a lieu de constater que le golf de Bordeaux Lac conserve sa deuxième place derrière le golf de Pessac en termes d'abonnés dans le réseau Bluegreen avec 1301 abonnés contre 1302 en 2018.

Par ailleurs, la politique de démocratisation et de croissance de la pratique se traduit par une bonne fréquentation l'école de golf, un travail vers une féminisation mais aussi une dynamique de club qui développe les dispositifs *Bluegreen Academy* et *Bluegreen*

Performance Center et accueille diverses manifestations, du championnat du club aux finales du championnat de France 2^{ème} division U16, en passant par les Grands Prix. De plus, le club a à sa tête une nouvelle Présidente, Catherine Sauvaget.

Les tarifs du golf de Bordeaux Lac sont votés biennuellement par le conseil municipal de la ville de Bordeaux, en décembre pour les tarifs abonnés puis en juillet pour les tarifs de l'école de golf. Lors de la réunion de préparation du rapport annuel, il a été mis en évidence la nécessité de mettre en cohérence ces tarifs avec ceux du groupe Bluegreen.

II- Evolution des charges, entretien des bâtiments et des équipements, et actions liées à la biodiversité du site

Aucun élément marquant lié à la sécurité ou l'hygiène au sein de l'équipement concernant les infrastructures, le personnel et les usagers n'est à déplorer.

Les montants de charges et d'investissement se caractérisent par une certaine stabilité à l'exception toutefois de deux postes de charges qui marquent une augmentation sur l'année. L'écart entre les projections contractuelles et les charges effectivement comptabilisées pour 2019 est cohérent avec le moindre niveau d'activité observé sur le site.

Conformément à ses obligations, la société Bluegreen SAS a effectué en 2019 un certain nombre d'investissements dans le cadre de l'amélioration des équipements et des parcours sur l'année 2019.

A cela s'ajoute les investissements liés au protocole d'accord du restaurant, les financements issus de la part variable dite complémentaire de 2%.

Le protocole d'accord relatif au restaurant a été demandé au Délégué. A ce jour, il n'a pas été fourni à la collectivité.

De la même manière le Délégué n'a pas effectué l'inventaire physique des biens. Ce point devient problématique. En effet, l'absence de ce document ne permet pas de connaître l'état d'usure du matériel, ni de vérifier l'exactitude de l'inventaire comptable, ni de procéder à une classification des biens.

Concernant enfin les actions liées à la biodiversité du site, le délégué met l'accent sur une démarche nationale « Golf et Nature » engagée depuis 11 par la société Bluegreen, et a abouti à un plan d'actions pour le golf de Bordeaux Lac annexé à la présente délibération. Au niveau local, le golf de Bordeaux Lac s'est engagé dans la démarche « Pelouse sportive écologique, PSE » depuis 2015.

Peu, voire aucune évolution, amélioration ou correction de la démarche PSE du Golf n'est à constater depuis sa mise en place.

C'est notamment en ce sens, qu'un travail de coordination des actions du golf avec différents acteurs de la gestion et de la protection de la nature a été entrepris au deuxième semestre 2020.

III- Redevance

Concernant les montants de redevance revenant à la ville, le délégataire s'est acquitté de ses obligations, tant en termes de versements que d'exécution de travaux, au titre de l'année 2019. Le montant global de redevance dû au titre de l'année 2020 augmente sensiblement sous l'effet de l'accroissement en volume du chiffre d'affaires généré par la reprise de l'activité de restauration.

Pour votre complète information, un rapport détaillé réalisé par les services de la ville de Bordeaux ainsi le rapport annuel 2019 du Délégué sont annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD